

## Les premières destinations professionnelles des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) - Affectations et origines des 2 – 16<sup>èmes</sup> promotions

Laurent Gras, responsable de l'Observatoire de la formation  
 Marie Lapeyronie, chargée d'études à l'Observatoire de la formation

### Introduction



1

L'objet de ce travail est de rendre compte des premières destinations professionnelles des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), au travers de 15 promotions, soit 2211 élèves recrutés de 1996 à 2011 et ayant appartenu aux 2-16<sup>èmes</sup> promotions. A ce titre, l'étude qui suit dresse un panorama de leurs affectations en fin de formation et de leurs mobilités géographiques en début de carrière.

Concernant ce corps professionnel spécifique, le règlement veut que ces mobilités se décident en fin de formation au cours d'une séance appelée « l'amphithéâtre d'affectation ». Cette

étape est à l'origine de fortes appréhensions en raison des enjeux engagés par cette destinée géographique qui détermine l'avenir professionnel et personnel des élèves à moyen terme<sup>1</sup>. Toutefois, il est important de souligner que ces appréhensions découlent de décisions raisonnées devant être perçues comme un investissement en capital humain réalisé par un individu dans le cas d'un bilan positif entre avantages et coûts anticipés<sup>2</sup>.

Du point de vue des données et de leur traitement, l'ensemble de ces lieux d'affectation a été saisi puis traité statistiquement afin de mesurer les tendances liées à ces destinations professionnelles de début de carrière. Pour saisir et rendre compte de ces affectations, plusieurs niveaux d'analyse ont semblé essentiels. Ainsi, pour aller du plus général au plus précis, la répartition de ces effectifs a d'abord été abordée par direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP). Puis, le département et l'antenne sont apparus comme deux niveaux complémentaires qu'il convenait d'aborder dans le souci d'évaluer précisément des réalités touchant directement les carrières de ces personnels et les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP).

Après ce premier état des lieux, une seconde partie porte sur les mobilités géographiques. Dans cette perspective, le recueil de données relatives aux origines régionales des élèves a été nécessaire afin de reconstituer ces flux. Ces informations, pour la plupart archivées dans les dossiers des élèves à l'Énap, ont ensuite été comparées aux DISP d'affectation afin d'évaluer les écarts entre les régions qui recrutent les élèves et celles qui les accueillent en début de carrière. Dans le souci d'illustrer clairement les résultats, des taux de rétention et de mobilité ont été calculés par DISP afin de rendre compte des flux qui animent cette population en début de carrière.

Les résultats sont présentés sous forme de tableaux, pour la précision des chiffres, et sous forme de cartes, afin de saisir rapidement la réalité de ces affectations et de ces mobilités au niveau national.

### Des affectations parisiennes, lilloises et dijonnaises

Du point de vue de l'administration pénitentiaire, les affectations des CPIP répondent à deux règles de la fonction publique : la mobilité des agents et la priorité donnée à l'ancienneté pour les mutations. Les postes proposés en fin de formation aux nouvelles recrues sont de fait ceux qui restent après la commission administrative paritaire.

### L'approche par Direction interrégionale des premières affectations des CPIP

L'approche par DISP fournit un premier niveau d'analyse nécessaire à la compréhension globale de ce dispositif. La répartition des effectifs par DISP et le calcul de leur représentativité respective sont présentés dans le tableau suivant.

<sup>1</sup> A l'instar des jeunes diplômés qui au moment d'entrer sur le marché du travail, font l'expérience d'une mobilité géographique, entre contrainte et stratégie. O. Joseph et V. Roux, Pourquoi changer de région en début de vie active ?, La mobilité géographique des diplômés de BTS et de DUT, Céreq, N°210, juillet-août 2004.

<sup>2</sup> L. Sjaastad, « The Costs and returns of human Migration », in The journal of political Economy, N°70, pp. 80-93 cité par L. Gobillon, Emploi, logement et mobilité résidentielle, Economie et statistique N°349-350, 2001-9/10.

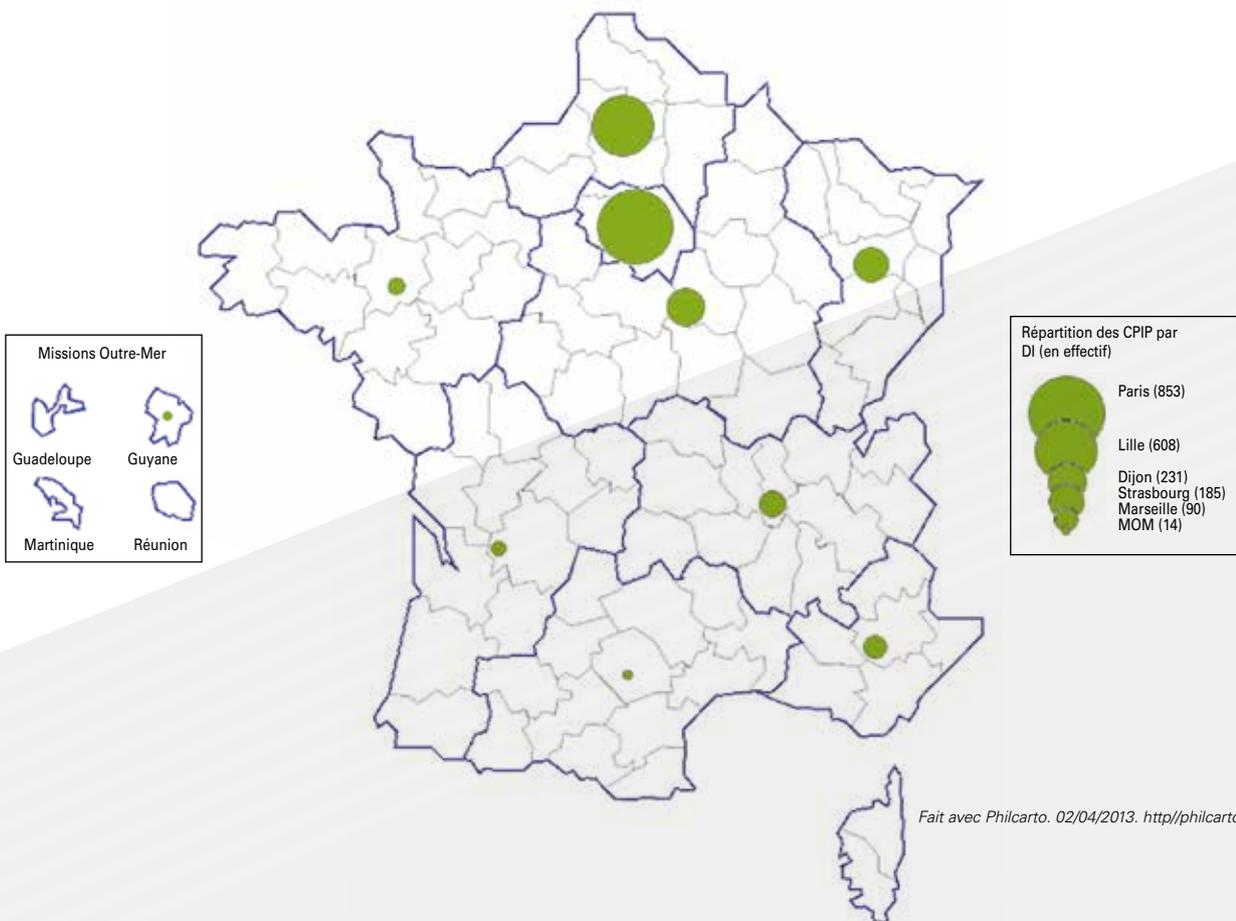
**TABLEAU 1**  
Répartition par DISP d'affectation des effectifs -  
2-16<sup>èmes</sup> promotions de CPIP - 1996-2011

DISP de (pré) affectation	Effectif	Fréquence
Paris	853	39%
Lille	608	27%
Dijon	231	10%
Strasbourg	185	9%
Lyon	115	5%
Marseille	90	4%
Rennes	52	2%
Bordeaux	39	2%
Toulouse	19	1%
MOM	14	1%
<b>TOTAL</b>	<b>2206</b>	<b>100%</b>

La répartition des affectés par DISP indique des écarts marqués, avec des effectifs s'échelonnant de 14 à 853 et des proportions allant de 1 à 39%. Avec la DISP de Paris, ces premiers chiffres indiquent la forte représentativité des DISP de Paris (39 %) et de Lille (27%) qui réunissent à elles deux, deux tiers de l'effectif total. Les régions de Dijon et de Strasbourg présentent des effectifs supérieurs à celles du sud mais elles restent encore bien loin des premières citées.

En procédant à un regroupement des DISP selon les moitiés nord (Rennes, Paris, Lille, Dijon et Strasbourg) et sud (Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon et MOM) du territoire national, on observe que 87% des affectés ont rejoint la moitié nord. Autrement dit, sur cette période, un CPIP junior a quasiment 9 chances sur 10 de rejoindre une DISP du nord dans le cadre de sa première affectation. La retranscription cartographique qui suit propose une lecture visuelle de cette réalité nationale.

**CARTE 1 : Répartition des CPIP selon la DISP de première affectation**  
2 - 16<sup>ème</sup> promotions de CPIP - 1996-2011



Fait avec Philcarto. 02/04/2013. <http://philcarto.free.fr>

Cette cartographie de la répartition des lieux de première affectation par DISP fait émerger de grands déséquilibres entre le nord et le sud. La DISP de Rennes accueillant peu de CPIP, cette moitié sud quasi désertée s'étend finalement au territoire nord-ouest de l'espace national. Ce n'est peut-être donc pas dans une logique

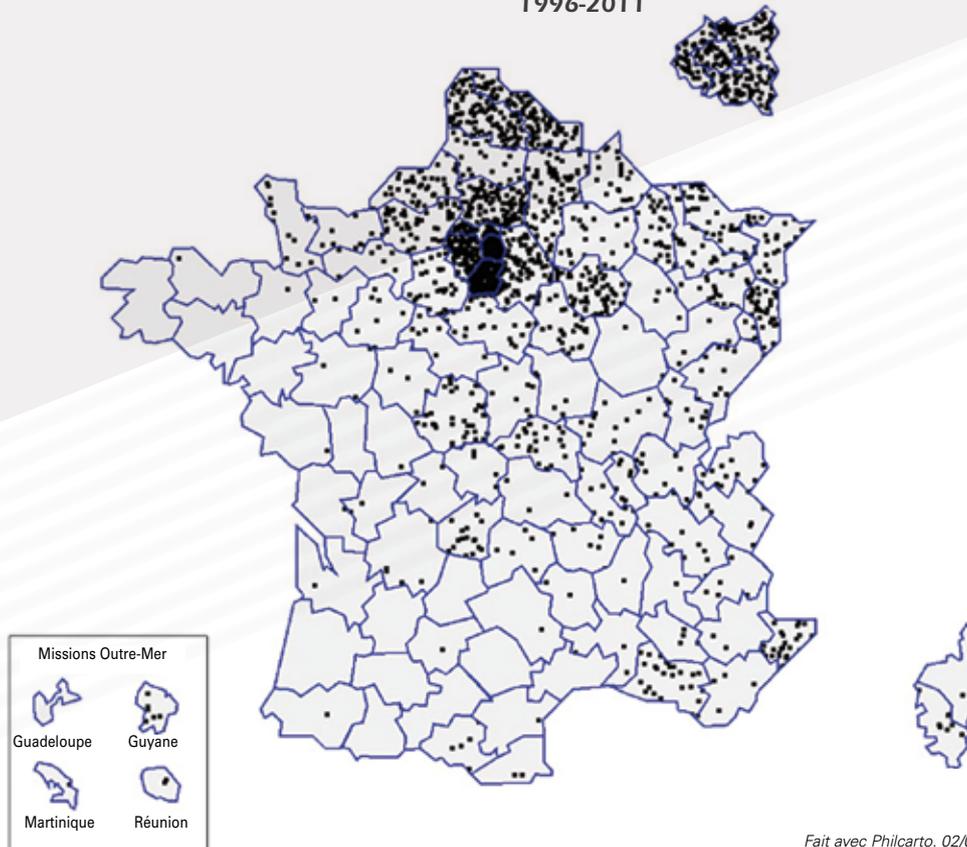
nord-sud qu'il faut saisir la réalité géographique de ces affectations mais plutôt dans l'axe diagonal partant du Havre jusqu'à Marseille. On voit alors qu'une très forte rupture s'opère avec trois DISP accueillant très peu de CPIP : Rennes, Bordeaux et Toulouse.

### L'approche par département d'affectation

L'approche par département présente l'avantage de découvrir plus finement la répartition géographique de

ces affectations et de cibler au sein des DISP les lieux d'accueil les plus importants.

**CARTE 2 : Répartition par département des premières affectations - 2-16<sup>èmes</sup> promotions de CPIP - 1996-2011**



Fait avec Philcarto. 02/04/2013. <http://philcarto.free.fr>

Sur cette carte, chaque point correspond à une affectation, répartie par département. Il est ainsi possible d'y distinguer les départements où aucune affectation n'a eu cours durant cette période (Landes, Finistère...) de ceux qui, comme les départements du sud parisien, constituent le fief des premières affectations : l'Essonne (225 agents accueillis, soit plus de 10% de la totalité de l'effectif traité), le Pas-de-Calais (129 agents), l'Oise (128), le Nord (126), les Yvelines (98) et la Seine-Saint-Denis (90)<sup>3</sup>. D'autres départements (L'Aisne, l'Aube, l'Eure) y sont également bien représentés avec plus de 50 affectations enregistrées.

### L'approche par antenne d'affectation

La répartition des premières affectations par antenne de SPIP repose non plus sur des données de nature géographique mais sur des informations d'ordre professionnel. A ce titre, elle permet de définir les services les plus actifs en matière d'accueil des CPIP juniors. Afin d'observer si les affectations connaissent une forme de déterminisme géographique définie par un « marché régional des affectations », la connaissance du nombre d'antennes comprises au sein de chaque DISP apporte des informations intéressantes<sup>4</sup>. Nous posons ici l'hypothèse que le nombre d'affectations par région est déterminé par la capacité d'accueil propre à chacune d'entre elles.

**TABLEAU 2**

**Nombre d'antennes d'insertion et de probation par DISP - 2 -16<sup>èmes</sup> promotion - 1996-2011**

DISP de (pré) affectation	Effectifs de CPIP accueillis en stage	Nombre d'antennes	Proportions d'antennes
Lille	608	31	13%
Lyon	115	30	12%
Rennes	52	28	12%
Bordeaux	39	26	11%
Dijon	231	25	10%
Paris	853	23	10%
Toulouse	19	24	10%
Strasbourg	185	21	9%
Marseille	90	16	7%
MOM	14	14	6%
<b>TOTAL</b>	<b>2206</b>	<b>238</b>	<b>100%</b>

Source données : Répertoire 2012 des SPIP, Direction de l'Administration Pénitentiaire

Le nombre d'antennes existantes, autrement dit celles où il est théoriquement possible pour les CPIP d'être affectés, s'élève à 238. Réparties par DISP, les proportions d'antennes varient du simple au double.

<sup>3</sup> Cette dynamique rejoint de manière plus globale les mobilités des 25-40 ans qui s'installent pour des raisons professionnelles en zones périurbaines. O. Léon, P. Godefroy, Pôle emploi-population, les échanges de population entre zones d'emploi, six profils types, INSEE PREMIERE, N°1074, Mai 2006. <sup>4</sup> Les données concernant la taille des équipes ne nous ont pas été communiquées.

Pour les plus élevées, on trouve les DISP de Lille, Lyon et Rennes avec 13% et 12% des antennes et, pour les moins représentées, on trouve les MOM et Marseille avec 6% et 7%.

Globalement, aucune correspondance nette n'apparaît entre les effectifs d'affectés et le nombre d'antennes. Pour exemple, les antennes lyonnaises et rennaises sont relativement nombreuses quand bien même les effectifs de stagiaires qu'elles ont accueillis sont faibles. De même, la DISP de Bordeaux compte un des plus grands nombres d'antennes alors que le nombre de stagiaires qui y sont affectés est des plus bas. L'impact du nombre d'antennes sur l'effectif de CPIP juniors accueillis ne semble donc pas être déterminant.

Une autre voie d'analyse intéressante réside dans la répartition des stagiaires par antenne. Ce croisement de données entre effectifs et antennes pose effectivement l'hypothèse qu'à l'instar des DISP et des départements, des antennes participent plus que d'autres à l'apprentissage des CPIP. Le tableau suivant expose les résultats trouvés.

**TABLEAU 3**

**Antennes de première affectation et effectifs de CPIP accueillis - 2 - 16<sup>èmes</sup> promotion - 1996-2011**

Effectifs de CPIP accueillis entre 1996 et 2011	Nombre d'antennes	Proportions
0	33	14%
1-9	137	57%
10-19	35	15%
20-29	14	6%
30-39	10	4%
40-49	4	2%
50 et plus	5	2%
<b>TOTAL</b>	<b>238</b>	<b>100</b>

La catégorisation proposée dans le tableau indique que l'effectif de CPIP accueillis varie considérablement selon les antennes. On y voit que :

- 33 antennes, soit 14% de la totalité, n'ont accueilli aucun CPIP à sa sortie de formation;
- 137 antennes, soit 57% d'entre elles, ont chacune accueilli moins de 10 CPIP nouvellement formés. En y ajoutant celles qui en ont accueilli entre 10 et 19, on obtient une proportion de 72%, ce qui atteste de l'extrême diversité des lieux de stage rencontrés par les élèves ;
- 14% des antennes ont accueilli au moins 20 CPIP juniors sur cette période;
- 5 antennes participent très activement à cette période de professionnalisation. Il s'agit de Laon (52 affectations), Nanterre (56), Meaux (62) Fresnes (65) et, loin devant, Fleury-Mérogis (180, soit 8,2% des 2192 effectifs renseignés)<sup>5</sup>.

Après avoir constaté la présence d'affectations massives dans certaines DISP puis dans des départements spécifiques, il s'agit donc ici d'observer que les contributions des antennes à la professionnalisation des CPIP varient de manière très significative. Des antennes n'ont en effet jamais accueilli de stagiaire tandis que d'autres en ont accueilli plusieurs dizaines en 15 ans.



2

### Les origines régionales des CPIP

L'une des spécificités du dispositif d'affectation des stagiaires est de n'entretenir aucun rapport avec leur origine géographique<sup>6</sup>. Certes, le bénéfice d'un bon classement en fin de première année donne davantage de probabilités aux meilleurs élèves d'obtenir des postes proches de leur origine régionale. Cependant, d'un point de vue administratif, aucune mesure spécifique n'est mise en œuvre pour favoriser ces rapprochements, ce qui génère de nombreux enjeux professionnels et personnels.

La question est alors de savoir dans quelle mesure les lieux d'affectation correspondent à ceux d'où proviennent les élèves. La comparaison entre la répartition des effectifs dans les DISP d'affectation et celle dans les DISP communément appelées d'origine – où a été passé le concours – est à ce titre riche d'enseignements. Avec ces données, il devient effectivement possible de reconstituer « la géographie des parcours professionnels », autrement dit la mobilité géographique des agents en début de carrière. Ce point est d'ailleurs d'autant plus important qu'il peut impacter vivement l'organisation des services et le renouvellement des équipes. Pour rendre compte de ces mobilités géographiques, une analyse comparative de la répartition par DISP/département des affectations et des origines des élèves a été réalisée. Puis, l'analyse longitudinale des mobilités individuelles permet d'observer plus finement les flux interrégionaux en mesurant les taux d'élèves affectés dans la DISP où ils ont passé le concours et les taux d'élèves par DISP originaires d'autres régions.

### Les origines par DISP et par département

Si le concours de CPIP présente la particularité d'être national, les candidats passent le concours dans la région pénitentiaire à laquelle ils sont rattachés administrativement, via leur adresse personnelle. Consécutivement, les personnes recrutées présentent des origines géographiques très variées dont la répartition par effectif et par proportion est exposée dans la seconde colonne du tableau ci-après.

<sup>5</sup> Les SPIP de Bois-d'Arcy (42 stagiaires), Liancourt (49), Maubeuge (45) et Villenaux (41) ont également participé activement à ce dispositif sur cette période. <sup>6</sup> A l'exception des élèves recrutés en tant que travailleurs handicapés pour lesquels le lieu d'affectation correspond au lieu de stage.

**TABLEAU 4**

**Répartition par DISP de concours et de première affectation des effectifs - 2-16<sup>ème</sup> promotions de CPIP**

DISP	Concours		Affectation	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Paris	385	18%	853	39%
Lille	240	11%	608	27%
Dijon	132	6%	231	10%
Strasbourg	175	8%	185	9%
Lyon	250	11%	115	5%
Marseille	144	6%	90	4%
Rennes	353	16%	52	2%
Bordeaux	272	12%	39	2%
Toulouse	211	10%	19	1%
MOM	37	2%	14	1%
<b>TOTAL</b>	<b>2199*</b>	<b>100%</b>	<b>2206</b>	<b>100%</b>

\* La DISP de concours n'a pas été renseignée par 7 élèves.

En comparaison des données des affectations, les effectifs par DISP de concours affichent certes des écarts, mais ils restent moindres, avec des chiffres variant de 2% (MOM) à 18% (Paris). Les DISP de Paris, Rennes (16%) et Bordeaux (12%) y occupent les premières places, suivies de près par Lille (11%), Lyon (11%) et

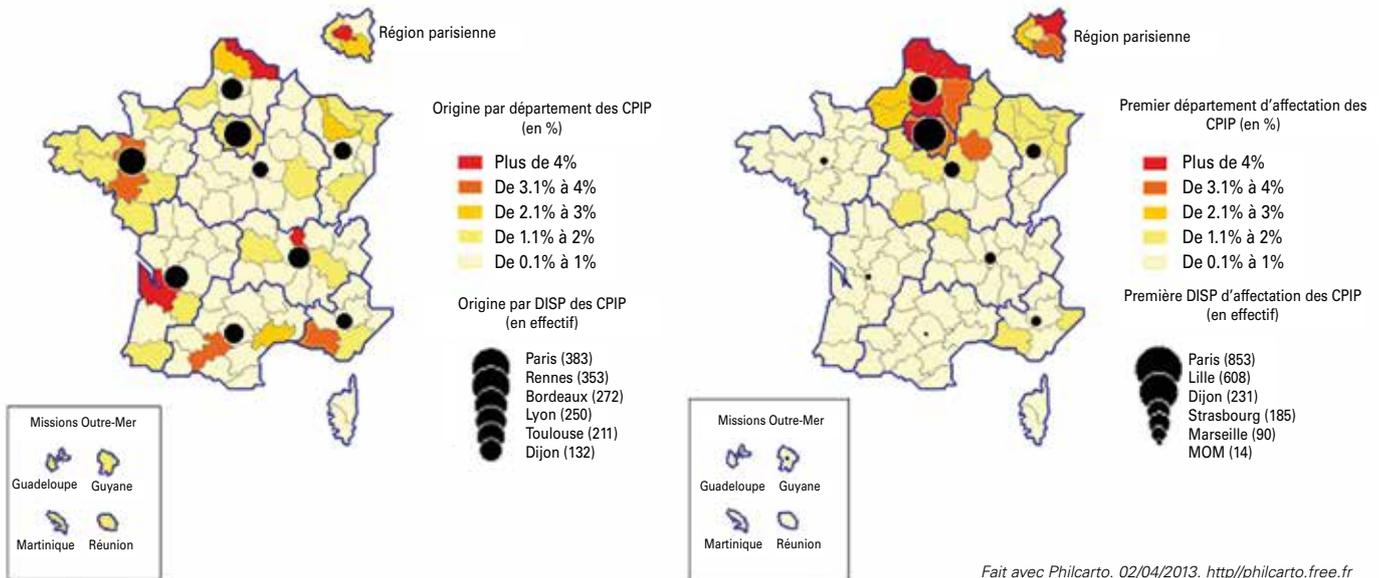
Toulouse (10%). De la même manière, la différence séparant ces dernières avec les autres est peu marquée puisque la DISP de Strasbourg rassemble 8% des effectifs et les suivantes, Dijon et Marseille, 6%.

Par ailleurs, si la répartition des effectifs selon la DISP de concours montre toujours une proportion supérieure d'élèves provenant des DISP du nord (59%), la tendance globale indique un net rééquilibrage en faveur de celles du sud qui regroupent 41% des effectifs.

L'analyse des écarts entre ces origines et les lieux d'affectation rend compte de rapports de grandeurs importants. A titre d'illustrations, les DISP de Paris, Lille et Dijon accueillent beaucoup plus de CPIP en début de carrière qu'il n'y a d'élèves qui en proviennent. Les DISP de Paris et de Lille voient ainsi leur effectif plus que doublé et, dans une dynamique identique, celle de Dijon voit sa représentativité presque multipliée par deux. A l'inverse, les DISP de Rennes (-14 points), Lyon (-6 points), Toulouse (-9 points) et Bordeaux (-10 points) voient leur effectif chuter considérablement. Seuls Marseille, Strasbourg et la MOM se maintiennent.

Les cartes suivantes illustrent ces tendances à partir d'un découpage par DISP et par département.

**CARTE 3 : Répartition des effectifs par département, DISP de concours et de première affectation - 2-16<sup>èmes</sup> promotions de CPIP**



La première carte permet de constater la répartition plus équilibrée des origines géographiques des CPIP en comparaison à celle plus concentrée de leur lieu d'affectation. De manière plus détaillée, l'analyse de leur origine par département indique l'existence de quatre viviers de recrutements qui sont la Gironde, le Nord, le Rhône et Paris. Suivent ensuite les départements de l'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique, des Bouches-du-Rhône, de l'Essonne et de Haute-Garonne qui sont également de forts pourvoyeurs de CPIP. Parmi eux, seuls le département du Nord fait office d'un fort vivier de recrutement et d'un niveau d'accueil important.

Concernant les affectations, l'Oise et le Pas de Calais font également office d'un haut lieu de l'encadrement de CPIP juniors. Quant à la DISP de Paris, les départements des Yvelines, de la Seine-Saint-Denis et surtout de l'Essonne expliquent la forte attraction parisienne.

De cette forte centralisation géographique des affectations, ce sont donc les élèves originaires des régions de Rennes, Bordeaux et Toulouse qui sont les plus défavorisés dans la mesure où ils auront peu de probabilités de rejoindre leur région d'origine dès leur première affectation.

## L'approche par flux

L'analyse comparative de la répartition des élèves par DISP de concours et d'affectation permet de constater que, d'une manière globale, les CPIP du sud migrent vers le nord. Toutefois, elle ne rend pas précisément compte de tous les flux qui animent cette population spécifique. Aucune de ces données ne permet par exemple de connaître dans quelle mesure les toulousains sont affectés à la DISP de Toulouse. De la même manière, elles ne renseignent pas l'origine par DISP des CPIP.

Afin de saisir et de mesurer ces flux, le regard que nous proposons de poser consiste à passer d'une vision statique et transversale, celle de la répartition d'une population par DISP, à celle plus dynamique et longitudinale des flux démographiques interrégionaux et interdépartementaux. Il ne s'agit donc plus uniquement de comparer la répartition géographique d'une même population à un instant T et T+1 mais de porter notre attention aux destinations régionales et départementales de chaque élève selon sa provenance. Dans cette perspective, deux indicateurs nous aideront à synthétiser cette réflexion, le taux de rétention régional et le taux de mobilité des CPIP juniors.

### Question de sédentarité : la probabilité des élèves à être affectés dans leur DISP de concours

Une des questions intéressantes à soulever concerne la sédentarité, calculée ici *via* un taux de rétention<sup>7</sup>. Par ce terme, il faut entendre ici la probabilité d'être affecté dans la DISP où le concours a été passé. Cet indicateur fournit ainsi une première approche, relativement simple<sup>8</sup>, pour aborder les flux géographiques de cette population spécifique à ce moment précis de leur carrière.

**TABLEAU 5**

**Taux de rétention selon la DISP de concours**

DISP	Effectifs d'élèves par DISP de concours	Effectifs de CPIP affectés dans la même DISP de concours	Taux de rétention régional
Lille	240	197	82%
Paris	385	282	73%
Strasbourg	175	94	54%
Dijon	132	49	37%
Lyon	250	67	27%
Marseille	144	34	24%
Rennes	353	35	10%
Bordeaux	272	20	7%
Toulouse	211	10	5%
MOM	37	3	8%
<b>TOTAL</b>	<b>2199</b>	<b>791</b>	<b>36%</b>

Parmi les 2199 CPIP de notre échantillon, 791, soit 36%, ont été affectés dans la DISP où ils ont passé le concours. Autrement dit, la probabilité moyenne pour un élève en formation d'être affecté dans la DISP où il a passé le concours est quasiment de 4 sur 10, ce qui est relativement important puisque rappelons-le, le dispositif d'affectation ne prévoit aucune prise en compte des origines géographiques des élèves<sup>9</sup>. Toutefois, cette moyenne doit être relativisée dans la mesure où les taux de rétention régionale calculés pour chacune des DISP indiquent des écarts très importants en s'échelonnant de 5% à 82%<sup>10</sup>.

Pour les DISP dont ce taux est supérieur à 50%, ce résultat signifie que plus d'un élève sur deux rejoindra la DISP où il a passé le concours. Ainsi, un lillois aura plus de 8 chances sur 10 d'être affecté dans la région de Lille<sup>11</sup>, 7,3 chances sur 10 pour un parisien et 5,4 chances sur 10 pour un strasbourgeois. A l'inverse, ces probabilités sont bien moindres pour les élèves provenant des DISP de Rennes, Bordeaux, Toulouse et des MOM.

### La question du renouvellement des équipes

Les provenances régionales des CPIP fournissent des informations utiles pour aborder une des problématiques rencontrées par les SPIP : le renouvellement des équipes d'insertion et de probation. Cette question est abordée ici à partir de l'hypothèse forte que des personnes affectés dans une DISP différente de celle dont ils sont originaires, vont chercher à en partir dès qu'ils en auront l'occasion pour rejoindre celle dont ils proviennent.

Si une mesure exhaustive de ces flux nécessiterait la prise en compte des mouvements plus globaux émanant des CAP, l'évaluation de taux d'accueil de CPIP juniors provenant d'autres régions apporte un éclaircissement intéressant sur ce phénomène. Afin d'en donner une mesure, des taux d'accueil de CPIP mobiles ont été calculés par DISP.

<sup>7</sup> Une autre manière d'évaluer ces mobilités consiste à calculer des taux de mobilité différentiels selon les régions d'origine, comme cela a été réalisé pour les diplômés sortants du supérieur. F. Cuney, C. Perret et V. Roux, *D'une région à l'autre, la mobilité des jeunes en début de vie active*, Céreq Bref, N°198, Juin 2003.

<sup>8</sup> Relativement simple, car il existe en réalité des mobilités intra DISP qui passent ici inaperçus à savoir les élèves qui sont affectés dans des départements différents de ceux dont ils proviennent.

<sup>9</sup> A l'exception du dispositif de préaffectation basé en partie sur les décisions des élèves selon leur classement.

<sup>10</sup> Les effectifs de la MOM sont trop peu élevés pour être significatifs.

<sup>11</sup> Ce qui est très élevé et peut paraître très attractif pour une population du nord exposée au chômage. P. Caro et D. Martinelli, *Géographie de l'insertion professionnelle, Plus de difficultés dans les régions du Nord et du Sud*, Céreq Bref n°186, Mai 2002.

**TABLEAU 6**

**Taux d'accueil de CPIP mobiles par DISP  
2-16<sup>èmes</sup> promotions de CPIP**

DISP de concours	Effectif total d'affectations de CPIP juniors 1996-2011	CPIP juniors provenant d'une autre origine régionale	Taux d'accueil de CPIP mobiles
Dijon	231	182	79%
MOM	14	11	79%
Lille	608	411	68%
Paris	853	571	67%
Marseille	90	56	62%
Strasbourg	185	91	49%
Bordeaux	39	19	48%
Toulouse	19	9	47%
Lyon	115	48	42%
Rennes	52	17	33%
<b>TOTAL</b>	<b>2206</b>	<b>1415</b>	<b>64%</b>

Les taux de mobilité, calculés pour chaque DISP, varient de 33% à 79%. Pour exemple, sur la période considérée, 33% des affectations de la DISP de Rennes concernent des CPIP provenant d'une autre région. 67% des stagiaires affectés au sein de cette DISP ont donc passé leur concours dans cette région.

Plus globalement, 5 DISP présentent des taux de mobilité inférieurs à 50% (Rennes, Toulouse, Lyon, Strasbourg et Bordeaux). Cet indicateur indique une certaine stabilité des équipes si l'on considère que les CPIP affectés dans la région d'où ils proviennent présentent des probabilités supérieures de ne pas demander à changer de service dès les premières CAP.

A l'inverse, les cinq autres DISP accueillent majoritairement des agents issus d'autres coins de France, dans des proportions allant de 62% à 79%, ce qui peut être doublement problématique pour l'équilibre des services, surtout lorsque les effectifs sont élevés comme dans les DISP de Lille, Paris et Dijon.

- Tout d'abord, l'arrivée d'un effectif élevé de CPIP correspond fréquemment à un renouvellement de l'équipe qui était alors en place. Il s'accompagne consécutivement des départs de titulaires, prioritaires sur les postes créés, donc de compétences et de connaissances des dossiers.
- L'arrivée de CPIP non originaires de la région, signifie à plus ou moins long terme leur départ pour la région dont ils sont originaires. S'il est à ce sujet excessif d'avancer l'idée que tous ces CPIP vont chercher au plus vite à partir, ce retour aux sources est une logique qu'il faut prendre en compte pour l'équilibre du service et celui des personnels.

## Conclusion

L'étude de la répartition des premières affectations montre que les DISP de Lille, Paris, et dans une moindre mesure Dijon, sont les trois principales régions qui accueillent les CPIP en début de carrière (79% de l'effectif total de CPIP). L'analyse plus fine des premières affectations cible non seulement des départements (Nord, Oise, Pas de Calais, Yvelines, Seine-Saint-Denis et Essonne), mais surtout, une dizaine d'antennes particulièrement actives dans l'accueil de jeunes CPIP (Laon, Nanterre, Meaux, Fresnes, Fleury-Mérogis, Bois-d'Arcy, Liancourt, Maubeuge et Villenaux).

Cependant, l'écart qu'il existe entre les origines des élèves et leur lieu de première affectation laisse penser que les jeunes professionnels nouvellement arrivés dans ces antennes ne s'y installeront pas dans la durée, mais demanderont au contraire rapidement leur mutation pour revenir dans la DISP dont ils sont issus. On appelle communément ce phénomène « le turnover » des personnels pénitentiaires. Cette forte disposition des CPIP à revenir dans leur région d'origine fragilise ces SPIP qui peuvent difficilement mettre en place une politique stable et pérenne, avec des équipes qui se renouvellent sans cesse. Les DISP de Dijon, Lille et Paris sont particulièrement touchées par ce phénomène.



**François Dieu** et **Paul Mbanzoulou** (dir.), *Les victimes de la délinquance, Cahiers de la sécurité*, n°23, La documentation française, mars 2013.

Avec les contributions de :

**Paul Mbanzoulou**, *Les rencontres détenus-victimes : une expérience française de justice restaurative*.

**François Dieu**, **Pascal Suhard**, *Les victimes de violence(s) conjugale(s). Quelques repères à partir d'une enquête auprès de deux parquets*.

**François Dieu**, *La victime, acteur de la sécurité ?*

**Paul Mbanzoulou**, « *La réparation de la victime ne se limite pas à la seule indemnisation* », *Entretien, Revue Le passe murailles*, n°41, mars 2013, pp. 58-62.

**Olivier Razac**, « *La critique de l'expertise psychiatrique chez Foucault* », dans **Sid Abdellaoui** (dir.), *L'expertise psycholégale*, L'Harmattan, Collection Criminologie, 2013.

**Paul Mbanzoulou**, *Les relations des personnes détenues avec les surveillants pénitentiaires*, in E. Garçon et A. Zabalza (dir.), *Environnement et peine privative de liberté*, éditions Cujas, n° 2, 2013, pp. 147-155.

**Paul Mbanzoulou**, *La médiation pénale. Nouvelle édition*, L'Harmattan, Sciences criminelles, 2012.

➤ **Clément Margaine**, docteur en droit, vient d'être recruté en qualité d'enseignant-chercheur au CIRAP. Il prend ses fonctions le 15 avril 2013.

➤ « *Les ambiguïtés de l'obligation de soin et la figure du délinquant-malade* », intervention au colloque *Violences sexuelles : vers une explosion des liens*, organisé par le Réseau départemental de prise en charge coordonnée des auteurs et victimes de violences sexuelles, Mont-de-Marsan, **29 novembre 2012**, Olivier Razac.

➤ Mission d'expertise et de formation en criminologie, Ecole nationale de formation judiciaire, Tchad, **20-25 janvier 2013**, Paul Mbanzoulou.

➤ « *Les rationalités de la probation française* », intervention au séminaire du laboratoire Politiques de la connaissance, Centre Max Weber, Lyon, **8 février 2013**, Olivier Razac.

➤ Présentation de l'ouvrage : *Insertion et désistance des personnes placées sous main de Justice*, L'Harmattan, 2012, Les Conférences de criminologie de la rue Malher, n°3, Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne, **2 avril 2013**, Paul Mbanzoulou.

➤ « *Mesure de réparation pénale des mineurs et justice restaurative* », intervention au colloque sur le vingtième anniversaire de la réparation pénale, organisé par la PJJ à Bordeaux, **12 avril 2013**, Paul Mbanzoulou.

➤ Mission d'expertise en Côte d'Ivoire pour l'élaboration d'un référentiel métier pour les différents corps des personnels de l'administration pénitentiaire ; troisième mission, du **14 au 21 avril 2013**, Laurence Bessières.

➤ « *La place du cadre et du management dans la fonction publique* », intervention aux 12<sup>èmes</sup> rencontres professionnelles de l'Ecole de la GRH, Paris, les **23 et 24 mai 2013**, Laurence Bessières.

➤ « *Transgression et conformation à l'ordre sexué des personnels féminins* ». Journée d'étude sur : femme, création et prison, université Toulouse Le-Mirail, **24 mai 2013**, Cécile Rambourg.

➤ « *La médiation pénale et la responsabilisation de l'auteur* », intervention au colloque du Master 2 de Psycho-criminologie de l'université Rennes 2 et de l'association AEPCVR2 (Association des Etudiants de Psycho-criminologie et Victimologie de Rennes 2), **30-31 mai 2013**, Paul Mbanzoulou.

#### Illustrations :

1, 2 : Photos : C. Goussard

3. SPIP de (Service pénitentiaire d'insertion et de probation) Corse (Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille)  
Photographies : Sabine Hernandez, Cécile Neumann, Claire Martinaud, Michèle Poulhes

Les chroniques du  **CIRAP**  
Centre Interdisciplinaire de Recherche  
Appliquée au champ Pénitentiaire

Directeur de publication : *Philippe Pottier* - Rédacteur en chef : *Paul Mbanzoulou*

Rédaction : *Laurent Gras* et *Marie Lapeyronie*

Maquette : *Énap - DRD - Unité ED/O.Baix - L.Eleume* -

Contact : *isabelle.wadel@justice.fr*

Impression : *Imprimerie Laplante* - ISSN : 2266-6796 - Dépôt légal : avril 2013

Pour vous abonner à la version électronique : [www.énap.justice.fr](http://www.énap.justice.fr)